



LA MALTRAITANCE EN HORREUR

Monsieur Adrien TAQUET
 Secrétaire d'État auprès du ministre des
 Solidarités et de la Santé
 14, AV DUQUESNE
 75007 PARIS

Paris, le 30 mars 2020

Monsieur le Ministre,

L'ENFANCE AU CŒUR dont je suis l'avocat-référent a beaucoup réfléchi avant de vous écrire cette lettre d'alerte, tant l'expérience nous a appris qu'elle ne ferait que s'ajouter à toutes les missives que vous recevez et qui se voient gratifier d'une lecture en diagonale suivie d'une réponse laconique – pour laquelle nous serions en outre contraints de vous remercier ...

Si j'ai insisté et obtenu l'accord de la direction de l'association, c'est parce que j'ai affirmé que je n'avais aucunement l'intention de vous servir le discours habituel sur la nécessaire protection des enfants placés en ces temps de virus, et que je n'évoquerai pas même la nécessité corrélative de renforcer le nombre d'éducateurs les encadrant.

En effet si L'ENFANCE AU CŒUR est très préoccupée pour les enfants placés en foyers et qui n'ont aucun autre choix que celui de le rester – **elle l'est encore davantage pour les enfants qui pourraient aisément être rendus à leurs famille aimante à la suite d'un placement contre-productif ou qui ne se justifiait pas dès l'origine.**

La Circulaire du 14 mars dernier du Ministère de la Justice a entrouvert la porte du retour chez eux des enfants placés « en bonne santé » : une telle possibilité non encadrée par d'autres précisions ne pouvait que faire long feu, et en effet en dépit des demandes légitimes des parents d'enfants « en bonne santé » il n'y a eu aucun retour de décidé par les juges des enfants saisis sur le fondement de cette Circulaire.

Alors une seule issue s'offre à nous, celle de vous alerter sur le fait que la moitié des enfants actuellement placés en Foyers ou familles d'accueil, le sont de façon abusive et que ce fléau du placement sur des motifs insuffisants prend, du fait de la crise sanitaire actuelle, une dimension plus dramatique encore qu'à l'ordinaire.

En effet, alors que les Foyers sont surchargés et en sous-effectifs, c'est faire sortir d'urgence les enfants placés pour des raisons autres que la maltraitance, qui devient impérieux.

Or c'est tout à fait possible et envisageable si l'on se donne la peine d'examiner les demandes formées par les avocats dans le contexte « Covid 19 » actuellement sur les bureaux ou sur les ordinateurs des juges des enfants.

Un enfant qui est placé parce qu'il est trop fusionnel avec sa mère, ou bien un enfant placé parce que l'école ne trouve pas les parents à son goût, ou bien parce que les parents ont décidé d'une scolarité par correspondance et que cette décision déplaît ... n'a pas sa place dans un

Foyer surchargé où il court à l'évidence un risque sanitaire et encombre de sa présence un personnel absent.

C'est pourquoi lorsque L'ENFANCE AU CŒUR lit vos déclarations selon lesquelles, faute de pouvoir effectuer les mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), il faudrait envoyer les enfants concernés en Foyers (!) notre réaction ne peut être que celle de la stupéfaction et d'une indignation nourrie de notre expérience de terrain.

Ce faisant en effet, vous augmenteriez drastiquement le nombre des placements abusifs qui, à l'heure actuelle, s'apparentent à un kidnapping légal d'enfants, et vous porteriez une atteinte sans précédent aux libertés individuelles.

En outre vous précipiteriez dans un risque sanitaire encore davantage d'enfants – dont l'actualité prouve hélas qu'ils peuvent eux-aussi être victimes du virus.

Enfin, vous seriez à l'origine d'une très grande souffrance, à un moment où la solidarité nationale est proclamée partout.

L'ENFANCE AU CŒUR et ses avocats peuvent vous affirmer traiter quotidiennement des centaines de dossiers de placements d'enfants qui n'auraient jamais dû intervenir ; ils constatent que cette judiciarisation des rapports parents/enfants constamment en augmentation dans notre pays est extrêmement préoccupante.

Elle l'est doublement dans le contexte actuel.

Pour toutes ces raisons, L'ENFANCE AU CŒUR vous prie de bien vouloir, sans attendre :

- donner instructions pour que l'ASE saisisse l'autorité judiciaire de demandes de mainlevée de placements pour les enfants qui n'ont plus rien à faire dans un foyer et sont attendus chez eux où ils trouveront affection et protection
- donner toutes instructions utiles aux intervenants sociaux pour que les mesures d'AEMO attendent la fin du confinement pour être effectuées, sans que ce report n'entraîne des mesures d'éloignement inopportunes et dangereuses contre les enfants et leur famille.

Nous vous rappelons que votre collègue Madame BELLOUBET élargit des prisonniers !

... que dans ces conditions et *a fortiori*, des enfants victimes de la violence institutionnelle que constitue le placement abusif doivent pouvoir quitter les foyers où ils sont retenus contre leur gré et au mépris de leur droit à une vie de famille.

Vous avez récemment admis le caractère abusif du placement d'enfants autistes – leurs parents avaient été rendus responsables de leur autisme par des rapports sociaux totalement erronés ! or force est de constater que des rapports tout aussi erronés sont bien souvent à l'origine de placements abusifs pour des enfants « en bonne santé » (sic).

Votre ministère, en prenant connaissance des enquêtes sur les placements abusifs des magazines FAKIR (Cyril Pocréaux 25-11-19) et MARIANNE (Mikaël Faujour (17-1-20), de même qu'en prenant contact avec le député Jean Lassale qui soutient les professionnels voulant mettre fin à ce fléau, pourra recevoir toutes informations utiles, que notre association pourra aussi vous transmettre à première demande.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations.

CC défenseur des droits

Christine CERRADA
Avocat référent de L'ENFANCE AU COEUR